

# Votre enfant va être opéré...



## Ce qu'il faut apporter à l'hôpital

VERSION 2020

### Dans la valise de votre enfant

#### Doudous, tétines, etc.

- Peuvent accompagner votre enfant au bloc opératoire.  
Laver doudous et peluches la veille.



#### Jouets, jeux

- Jeux ou jouets préférés.
- Tablette, smartphone, lecteur mp3 parfois possible au bloc opératoire.



#### Pour bébé

- Lingettes et couches.
- Biberon + lait en poudre (si spécifique).



#### Traitements en cours

- Si traitement particulier : médicaments + ordonnance + éventuellement matériel (babyhaler...).



#### Enfant en situation de handicap

- Supports de communication : cahier, classeur, synthèse vocale...
- Document donnant des informations sur les capacités de l'enfant.



### Si votre enfant doit rester dormir à l'hôpital

#### Vêtements

- Tenue de jour complète + sous-vêtements de rechange.
- Tenue de nuit + chaussons.



#### Affaires de toilette

- Serviette + gant de toilette.
- Savon et shampoing, brosse à dent et dentifrice, peigne ou brosse à cheveux.



Précision : certains services peuvent vous demander d'emporter des vêtements et affaires de toilette même s'il n'est pas prévu que votre enfant passe la nuit à l'hôpital, par précaution, au cas où le médecin déciderait que votre enfant doit rester hospitalisé après l'opération (suite à des complications : fièvre, vomissements, douleurs...).

## Les documents

### Documents légaux obligatoires

- Formulaire d'autorisation d'intervention signé par les 2 parents ou par le représentant légal  
+ papier d'identité du ou des parent(s) présent(s)  
+ papier d'identité de l'enfant ou livret de famille.
- Si l'autorité parentale n'est exercée que par un seul parent, un justificatif officiel est obligatoire.



### Documents administratifs

- Carte vitale de la personne dont dépend l'enfant pour la sécurité sociale ou carte vitale de l'enfant (à partir de 16 ans).
- Parfois, un justificatif de domicile.
- Selon votre cas : carte de Mutuelle, attestation d'Aide Médicale d'Etat (AME) ou de Couverture Médicale Universelle (CMU).



### Documents médicaux

- Carnet de santé de l'enfant  
+ résultats d'examens ou radiographies.



## Important

**Ne pas emporter d'objets de valeur à l'hôpital (bijoux, argent).**



Consignes rédigées par l'association SPARADRAP, la Société française d'anesthésie-réanimation et l'Association des anesthésistes-réanimateurs pédiatriques d'expression française

Cette fiche a été élaborée par un groupe de travail :  
Sandrine HERRENSCHMIDT, Françoise GALLAND et Myriam BLUDI pour l'association SPARADRAP

Dr Bérengère COGNIAI, Dr François DE LA BRIERE,  
Dr Nadège SALVI et Pr Francis VEYCKEMANS pour la SFAR et l'ADARPEF

Agathe AGBO, Corinne BLANCHE, Agnès GIVRE, Nelly PONTET et Salika RIFI, infirmières et cadre d'anesthésie

Elisabeth NEGRE, conseillère technique en communication alternative à l'Association des Paralysés de France

Illustrations et réalisation graphique : Sandrine HERRENSCHMIDT

Merci aux nombreuses personnes (familles et professionnels) qui ont fait une relecture de cette fiche.

Merci à tous les bénévoles qui ont participé aux traductions.

Collaborateurs édition mise à jour 2020 : Caroline BALLÉE, Marie-Anne BEL, Dr Claudine JUGE, Dr Anne LAFFARGUE, Dr Véronique LESAGE.

A l'origine, ce document a été créé grâce au soutien de la Fondation MACIF et d'AbbVie

**Cette fiche est disponible au format numérique en version française ainsi que traduite en anglais, arabe, chinois, espagnol, roumain, russe et turc sur les sites Internet :**

[www.sparadrap.org](http://www.sparadrap.org)  
[www.sfar.org](http://www.sfar.org)  
[www.adarpef.org](http://www.adarpef.org)



Pour compléter l'information donnée aux familles, une fiche listant les consignes à respecter pour garantir la sécurité de l'enfant et permettre l'opération est également disponible

**La mise à jour 2020 de cette fiche a été possible grâce au soutien de :**

Fondation d'entreprise  
**B. Braun**  
AGIR POUR MIEUX VIVRE